

Objet: DM COMPTE 66111 - 2021_069

Séance du vendredi 22 octobre 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 18/10/2021

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés: Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Georgette TOUZY

Absents: Bruno FILIOL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1300.00	
7788	Produits exceptionnels divers		1300.00
TOTAL :		1300.00	1300.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		1300.00	1300.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT CERNIN, le 22/10/2021.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 8/11/2021

Le Maire,
A. DUJOLS



et publication ou notification du 8/11/2021



RF PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/11/2021 015-211501754-20211022-2021_069-DE